

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CRETEIL - 9401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 06/03/2026 - 6735 - 2012 B 04451 - 788 845 790 - A LA CUEILLETTE

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité**DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES**

IDENTIFICATION	
Mme HABHAB DJAMILA 3 RUE DE LA GLACIERE 94150 RUNGIS FRANCE N° d'adhérent : 201 23550055656	Pour le compte de : SARL A LA CUEILLETTE 16 RUE D ANGERS 94550 CHEVILLY-LARUE N° SIREN : 788 845 790 Période déclarée : Année 2024 Date limite de dépôt : 20/05/2025

DÉPOT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
LE - 6 MARS 2026
6735
SOUS LE N°

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS
Formulaire N° 2065 (applicable à compter du 31/12/2024) Annexe N° 2065-BIS (applicable à compter du 31/12/2022) Annexe N° 2033-A (applicable à compter du 31/12/2023) Annexe N° 2033-B (applicable à compter du 31/12/2024) Annexe N° 2033-C (applicable à compter du 31/12/2021) Annexe N° 2033-D (applicable à compter du 31/12/2021) Annexe N° 2033-E (applicable à compter du 31/12/2021) Annexe N° 2033-F (applicable à compter du 31/12/2024) Annexe N° 2033-G (applicable à compter du 31/12/2021)

" Copie certifiée conforme à l'original "

Impôt sur les sociétés

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

2 - ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

Numéro, type et nom de voie	16 RUE D ANGERS	Ville	CHEVILLY LARUE
Code postal	94550	Pays	FRANCE

B - ACTIVITÉS

ACTIVITÉS EXERCÉES

ACHAT ET REVENTE EN GROS, DEMI GROS ET DETAIL DE FRUITS ET LEGUMES

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - RÉSULTAT FISCAL

Bénéfice imposable au taux normal		Bénéfice imposable à 15%	28 076	Déficit (report du 2033-B)	
-----------------------------------	--	--------------------------	--------	----------------------------	--

F - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

Si oui, veuillez indiquer le logiciel utilisé

AUTRES INFORMATIONS

3 - COORDONNÉES DU CONSEIL

S'agit-il d'un conseil salarié (S) ou indépendant (I)	I		
Forme juridique ou titre	SAS	Nom et prénom ou dénomination	A.C.E.F
Qualité et profession ou complément de dénomination	CONSEIL EN GESTION D ENTREPRISES		
Numéro, type et nom de voie	9 RUE DE L OURCQ		
Code postal	75019	Ville	PARIS
N° téléphone	0142009714	Pays	FRANCE

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE***Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065****N° 2065-BIS***(Applicable à compter du
31/12/2022)***L - ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION****1 - RÉMUNÉRATIONS**Montant brut des salaires (*hors apprentis et handicapés*)**262 566**

Bilan simplifié

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles	11 578	8 310	3 268
Immobilisations financières (1)	13 618		13 618
TOTAL I (5)	25 196	8 310	16 886
2 - Actif circulant			
Stocks marchandises	45 450		45 450
Créances (2) clients et comptes rattachés	292 459		292 459
Créances autres (3)	46 985		46 985
Disponibilités	23 010		23 010
Charges constatées d'avance	54 230		54 230
TOTAL II	462 134		462 134
TOTAL GENERAL (I + II)	487 330	8 310	479 020

B - PASSIF

	Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	7 500
Réserve légale	750
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants)	104 081
Report à nouveau	99 188
Résultat de l'exercice	23 865
TOTAL I	235 384
3 - Dettes (4)	
Emprunts et dettes assimilées	142 154
Fournisseurs et comptes rattachés	97 631
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	3 851
TOTAL III	243 636
TOTAL GENERAL (I + II + III)	479 020

RENVois

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an		(4) Dont dettes à plus d'un an	28 330
(2) Dont créances à plus d'un an		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	1 800

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION

Exercice N

Ventes de marchandises	dont export et livraisons intracommunautaires		1 621 433
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			1 621 433

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises (y compris droits de douane)		1 065 777
Variation de stock (marchandises)		-1 090
		149 457
Autres charges externes	dont crédit-bail mobilier	40 806
	dont crédit-bail immobilier	36 285
Impôts, taxes et versements assimilés		3 466
	dont TP/CFE, CVAE	2 741
Rémunérations du personnel		262 566
Charges sociales		92 614
Dotations aux provisions		856
Total des charges d'exploitation (II)		1 573 646
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		47 787
Produits et charges divers	Produits financiers (III)	24
	Produits exceptionnels (IV)	335
	Charges financières (V)	1 245
	Charges exceptionnelles (VI)	18 825
	Impôts sur les bénéfices (VII)	4 211
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		23 865

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
	23 865	
Réintégrations de l'exercice		
Impôts et taxes non déductibles		4 211
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice	Déficit
	28 076	
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice	Déficit
	28 076	

Immobilisations

Amortissements – Plus-values – Moins-values

I - IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations corporelles					
Installations techniques matériel et outillage industriels	1 459			1 459	
Installations générales, agencements et aménagements divers	4 998	1 800		6 798	
Autres immobilisations corporelles	3 322			3 322	
Immobilisations financières					
	12 384	2 238	1 004	13 618	
TOTAL rubrique I	22 163	4 038	1 004	25 197	

II - AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises)	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 459			1 459
Installations générales, agencements, aménagements divers	2 673	856		3 529
Autres immobilisations corporelles	3 322			3 322
TOTAL rubrique II	7 454	856		8 310

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-D

(Applicable à compter du
31/12/2021)**Relevé des provisions**
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers**III - DIVERS**

Montant de la TVA collectée

89 738Montant de la TVA déductible sur biens et services (*sauf immobilisations*)**83 213**

Contribution économique territoriale Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel

8,00

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE RÉFÉRENCE CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises

1 621 433

TOTAL 1

1 621 433

III - CHARGES À RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

Achats

1 065 777

Variation négative des stocks

-1 090

Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances

72 366

Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois

77 091

Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)

20 926

TOTAL 3

1 235 070

IV - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE

Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)

386 363

V - COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE

0

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Mono-établissement au sens de la CVAE



Chiffre d'affaires de référence de la CVAE

1 621 433

Effectifs au sens de la CVAE

8,00

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-F

(Applicable à compter du
31/12/2024)

Composition du capital social

LISTE DES PERSONNES OU GROUPEMENTS DE PERSONNES DE DROIT OU DE FAIT DÉTENANT DIRECTEMENT AU MOINS 10% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	500
Total du nombre d'associés	2	Total du nombre de parts ou d'actions	500

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

1	Titre	MADAME		
	Nom et prénom	BOUDEFOUA DJAMILA	Nom d'usage	
	Nombre de parts ou d'actions	250	Pourcentage de détention	50,00%
	Date de naissance	01/12/1970	Pays de naissance	ALGERIE
	Code postal de naissance	99	Commune de naissance	TIGZIRT
	Numéro, type et nom de voie	11 13 AVENUE DES HAUTES BRUYERES		
	Code postal	91800	Ville	VILLEJUIF
	Pays	FRANCE		
2	Titre	MADAME		
	Nom et prénom	BERKI JAMILA	Nom d'usage	
	Nombre de parts ou d'actions	250	Pourcentage de détention	50,00%
	Date de naissance	01/01/1975	Pays de naissance	FRANCE
	Code postal de naissance	94600	Commune de naissance	CHOISY LE ROI
	Numéro, type et nom de voie	3 COURS SAINT MARTHE		
	Code postal	94320	Ville	THIAIS
	Pays	FRANCE		

Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case.



SARL A LA CUEILLETTE
Société à responsabilité limitée au capital de 7.500 euros
Siège social : 16 RUE D'ANGERS, 94550 CHEVILLY-LARUE
788 845 790 R.C.S. Creteil

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le trente juin,
A dix heures,

Les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social : 16 Rue d'Angers – 94550 CHEVILLY LA RUE convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- Madame HABHAB Djamila
Propriétaire de 250 parts250 parts
- Madame BERKI Jemila
Propriétaire de 250 parts250 parts

Total des parts : 500 parts sur les 500 parts composant le capital social.

L'assemblée est présidée par **Madame HABHAB Djamila** agissant en qualité de gérante.

En conséquence, le Président déclare que l'assemblée est valablement constituée et peut délibérer à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La copie des lettres de convocation,
- Le rapport de gestion de la gérance sur l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- L'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223 –19 du Code de Commerce.
- Le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits à l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et affectation des résultats,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223 –19 du Code de Commerce et approbation de ces conventions,
- Quitus à la gérance,
- Questions diverses.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance sur l'exercice écoulé, du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223 – 19 du Code de Commerce, et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance, sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 lesquels font apparaître un bénéfice de 23.865 euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est **adoptée à l'unanimité**.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024, s'élevant à 23.865 euros, comme suit :

- Report à nouveau pour la totalité, soit 23.865 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

L'Assemblée générale prend connaissance des capitaux propres restant inférieurs à la moitié du capital social.

Cette résolution, mise aux voix, est **adoptée à l'unanimité**.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce déclare approuver les termes de ce rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est **adoptée à l'unanimité**.

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale confère pouvoir d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes en vue de l'accomplissement des formalités.

Cette résolution mise aux voix, est **adoptée à l'unanimité**.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé par le gérant et les associés.

La Gérance



SARL A LA CUEILLETTE
Société à responsabilité limitée au capital de 7.500 euros
Siège social : 16 RUE D'ANGERS, 94550 CHEVILLY-LARUE
788 845 790 R.C.S. Creteil

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2025

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2024

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024, s'élevant à 23.865 euros, comme suit :

Report à nouveau pour la totalité, soit..... 23.865 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Pour copie certifiée conforme

La Gérance



SARL A LA CUEILLETTE
Société à responsabilité limitée au capital de 7.500 euros
Siège social : 16 RUE D'ANGERS, 94550 CHEVILLY-LARUE
788 845 790 R.C.S. Creteil

RAPPORT SPECIAL DU GÉRANT
SUR LES CONVENTIONS VISÉES PAR L'ARTICLE L 223 – 19 du Code de Commerce
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

En application des dispositions des articles L 223-19 du Code de Commerce, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucune convention visée aux dits articles n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous demandons d'en prendre acte.

La Gérance

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke and a small vertical tick at the end.